



NOTE DES AUTORITES FRANÇAISES

OBJET : Commentaires des autorités françaises concernant le rapport de BioIntelligence Service sur le bilan de la stratégie européenne sur le mercure

Les autorités françaises sont très réservées sur le tableau n° 11 (pages 104 et 105) qui évoque les conséquences d'une éventuelle interdiction des amalgames dentaires.

Ce tableau constitue de fait un argumentaire en faveur d'une telle interdiction. Il omet de mentionner les conséquences sur la santé de la population de l'interdiction envisagée. D'après les informations actuellement disponibles, une telle interdiction pourrait se traduire, en effet, par une dégradation de la qualité des soins de caries et par conséquent de la santé de la population. Même s'il est très probable qu'à terme des alternatives satisfaisantes aux amalgames dentaires au mercure soient trouvées, le rapport devrait également rendre compte des impacts, coûts et bénéfices des alternatives existantes, tels que les matériaux composites.

En outre, ce tableau présente de façon exagérément avantageuse certaines conséquences d'une telle interdiction. Ainsi, par exemple, la suppression des filtres des crématoriums : il convient de rappeler que même si les amalgames cessaient dès aujourd'hui d'être utilisés, les filtres dans les crématoriums seraient encore nécessaires pendant plusieurs décennies (voire un siècle) compte tenu des amalgames déjà posés.

La même remarque vaut pour les séparateurs d'amalgames : même si l'on arrête d'utiliser l'amalgame, les chirurgiens-dentistes continueront pendant des décennies à déposer les amalgames posés jusqu'à ce jour.